



FONDS DE DEVELOPPEMENT DES  
NATIONS UNIES POUR LA FEMME  
BUREAU REGIONAL DE DAKAR



F O R U T / S é n é g a l

## Consultation sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les femmes handicapées : contraintes, opportunités et perspectives

14-15 janvier 2003, Dakar, Sénégal

### RECOMMANDATIONS

#### I. CONTEXTE

La consultation est organisée par le bureau régional de l'UNIFEM à Dakar et le Forut Média Centre de Dakar, en collaboration avec l'ONG Handicap Form Educ, la société privée Africa.Com et le Réseau des Femmes Africaines Economistes (REFAE), dans le cadre du suivi de la Conférence préparatoire Bamako 2002, et de la préparation du Sommet Mondial sur la Société de l'Information qui se tiendra à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005. L'UNIFEM est également en train de développer un programme Africain sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le cadre duquel un accent particulier sera mis sur l'accès et le contrôle des TIC par les groupes de femmes vulnérables. La consultation intervient également à la suite de la journée internationale des personnes handicapées qui a mis un accent particulier sur les droits et la promotion des personnes handicapées.

L'événement est organisé en réponse aux constats suivants :

- ✓ La fracture numérique est une fracture de développement.
- ✓ La fracture numérique est une fracture de genre.
- ✓ La fracture numérique touche encore plus les personnes handicapées et à l'intérieur de ce groupe les femmes sont encore plus vulnérables.

Les objectifs de la consultation sont les suivants :

- ✓ Sensibiliser les décideurs, les organisations de la société civile, les médias, les partenaires au développement, le secteur privé, etc. sur l'articulation des questions de

genre dans la société de l'information, avec un accent particulier sur les femmes handicapées. L'approche par les droits humains est utilisée.

- ✓ Définir une position pour le plaidoyer dans le cadre du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.
- ✓ Recueillir des éléments permettant de mieux orienter le nouveau programme de l'UNIFEM sur les TIC, de manière à viser la satisfaction des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes vulnérables.

---

## II. JUSTIFICATION

---

Les femmes handicapées africaines souffrent d'une triple vulnérabilité :

- L'handicap affecte généralement l'indépendance physique, économique et sociale, et induit des coûts supplémentaires en matière de santé, d'éducation et de formation, de transport et de logement alors même que les opportunités d'insertion sociale et professionnelle restent très minces. Les systèmes actuels de sécurité sociale ne permettent généralement pas le recouvrement des coûts nécessaires pour satisfaire les besoins spécifiques des femmes handicapées. Par ailleurs, la femme handicapée est plus exposée aux risques de viols et d'autres types de violences encourus dans les ménages et dans la rue. Ces dérives sont généralement encouragées par des croyances sociales contraires aux droits humains des femmes handicapées.
- En tant que femmes, elles souffrent des disparités de genre existant dans tous les domaines. Cependant la femme handicapée souffre d'une discrimination encore plus importante par rapport aux autres femmes. La perception sociale du rôle et des responsabilités des femmes dans les domaines de la reproduction, de la production et des activités communautaires marginalisent plus les femmes handicapées lorsqu'elles ne peuvent pas satisfaire ces attentes. Elles souffrent d'une forte stigmatisation dans un contexte social où l'image du corps reste une réalité importante. Au niveau communautaire, le partage du pouvoir et de la prise de décisions entre les hommes et les femmes au sein des organisations de personnes handicapées se fait souvent au détriment des femmes.
- En tant que ressortissantes de pays en voie de développement caractérisés par une importante pauvreté, des niveaux d'instruction très faibles, le manque d'infrastructures, les situations de conflits, leurs besoins pratiques et intérêts stratégiques ne font généralement pas l'objet du traitement spécifique nécessaire. La conception architecturale des infrastructures sanitaires, telles que les maternités, et le manque de matériel spécialisé ne permettent généralement pas de leur donner le traitement spécifique requis par leur situation d'handicapées. Le manque d'écoles spécialisées, combiné avec les problèmes de mobilité physique des femmes handicapées, limite leur accès à l'éducation et leur insertion sociale et professionnelle.

**En dépit de cette situation alarmante, le manque de données désagrégées fiables et d'informations sur les droits humains des femmes handicapées ne permet pas**

d'adresser de manière efficace leurs préoccupations spécifiques. Il convient de définir des politiques, des lois et des stratégies pour la protection des droits des femmes handicapées afin qu'elles puissent participer sans discrimination à la vie sociale, économique, sociale, culturelle et politique. Les TIC jouent un rôle de plus en plus important dans ces différentes sphères et peuvent contribuer à la promotion des droits des femmes handicapées dans une société de l'information qui soit inclusive et soucieuse de justice sociale et d'équité de genre.

L'UNIFEM, dans le cadre de son mandat pour la démarginalisation et l'autonomisation des femmes vulnérables, et le FORUT Media Centre de Dakar ont collaboré avec l'ONG Handicap Form Educ, Africa.com et le REFAE pour créer un espace de dialogue avec les pouvoirs publics, les organisations de personnes handicapées, le secteur éducatif spécialisé, les organisations professionnelles privées, les partenaires au développement et les médias pour une participation adéquate des femmes handicapées dans la société de l'information.

Au Sénégal, comme partout ailleurs, de nombreux acteurs sont interpellés par les opportunités qu'offrent les NTIC aux personnes handicapées, pour l'adaptation de leur formation et leur insertion sociale et professionnelle.

Les partenaires au développement ont reconnu que les barrières à l'accès et au contrôle des TIC par les femmes handicapées sont les mêmes que celles qui empêchent leur insertion sociale et professionnelle et ont formulé des recommandations. Celles-ci seront versées dans le travail du Groupe genre du Sommet Mondial de la Société de l'Information. Elles serviront également de base de plaidoyer auprès des pouvoirs étatiques et des partenaires au développement. L'UNIFEM, le FORUT et les autres partenaires vous invitent à mettre ces recommandations en œuvre.

---

### **III. RECOMMANDATIONS**

---

#### **A. TIC ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES**

**R#1** Concevoir une base de données fiable et désagrégée sur la situation et les besoins prioritaires des personnes handicapées en général et des femmes en particulier.

##### **Actions**

- ✓ Mener une étude sur les besoins et des intérêts spécifiques des femmes handicapées en matière d'accès et de contrôle des TIC.
- ✓ Mener une évaluation participative de l'impact des TIC sur le développement des femmes handicapées.

**R#2** Mettre en œuvre des programmes qui mettent l'accent sur les intérêts stratégiques des femmes handicapées.

## **Actions**

- ✓ Renforcer les capacités des femmes handicapées leaders.
- ✓ Mettre sur pied un Centre de Ressources (sites Internet) pour les femmes handicapées.

## **R#3 Mettre en place un fonds d'impulsion de la recherche, de l'éducation, de la formation et de l'emploi des personnes handicapées pour l'adaptabilité des outils, instruments et mécanismes en matière de TIC.**

## **Actions**

- ✓ Sensibiliser les décideurs et les partenaires au développement sur les potentialités qu'offrent les TIC pour l'insertion des personnes handicapées et le plaidoyer sur leurs droits humains, en vue de la mise en place du fonds.

## **R#4 Adopter une politique d'incitation fiscale des entreprises pour promouvoir l'insertion professionnelle des femmes et hommes handicapés : allègements fiscaux des entreprises et imposition de politiques d'emplois réservés.**

## **Action**

- ✓ Mener des actions de sensibilisation pour lancer le débat politique et susciter une concertation entre les pouvoirs publics, le patronat, les syndicats, la société civile, les médias, etc. sur la question.

## **R#5 Mettre en place une coalition pour le plaidoyer et le lobbying pour l'adoption d'une loi d'orientation sur la prévention des maladies handicapantes, la réadaptation fonctionnelle et l'appareillage, l'insertion socio-professionnelle et le cadre de vie.**

## **Actions**

- ✓ Mener une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les maladies handicapantes et sur la situation et les besoins des personnes handicapées, avec un accent particulier sur les femmes.
- ✓ Prendre des mesures de discrimination positive en faveur des femmes handicapées dans le cadre de la convention Etat-employeur pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômées.
- ✓ Mettre en place des programmes d'orientation professionnelle pour les personnes handicapées (par exemple : kinésithérapie et standardistes pour les non-voyant-e-s, saisie, infographie pour les sourd-e-s et handicapé-e-s moteurs, etc.)

## **R#6 Promouvoir un environnement favorable à la participation adéquate des femmes handicapées dans la société de la connaissance**

## **Actions**

Mener un plaidoyer pour :

- ✓ Rendre les produits NTIC accessibles à tous les types de déficience en intégrant cette donnée dès la conception du produit.
- ✓ Mettre en place des structures et programmes d'éducation et de formation adaptés aux besoins des personnes handicapées, avec un accent particulier sur les femmes.
- ✓ Faciliter l'accessibilité des édifices et immeubles publics, des lieux publics par la promotion d'une architecture prenant en compte les usagers handicapés. Ceci s'applique également aux moyens de transport publics.

## **R#7 Favoriser la participation adéquate des femmes et hommes handicapé-e-s aux mécanismes de prise de décisions en matière de TIC**

### **Actions**

- ✓ Mettre en place un observatoire national sur les NTIC avec une représentation adéquate des femmes et hommes handicapé-e-s au sein de son directoire.
- ✓ Mettre sur pied un comité d'éthique pour la régulation de l'utilisation des NTIC, avec en son sein des représentant-e-s des personnes handicapées.
- ✓ Désigner un-e représentant-e des organisations de personnes handicapées au sein du haut conseil de l'audiovisuel.

## **R#8 Promouvoir la prise en compte de la dimension genre dans toutes les politiques, stratégies et programmes ciblant les personnes handicapées.**

### **Actions**

- ✓ Renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées, du secteur éducatif spécialisé, des organisations de la société civile etc. pour l'articulation de la dimension genre dans leurs politiques, stratégies et programmes. Elaborer des programmes et des modules de formation appropriés.
- ✓ Sensibiliser sur les spécificités et la vulnérabilité des femmes handicapées compte tenu de leurs rôles productif, reproductif et communautaire en vue de leur prise en charge adéquate.
- ✓ Au sein des organisations de personnes handicapées et du système éducatif, promouvoir une culture genre par un accès et un contrôle équitable des ressources existantes par les hommes et les femmes handicapé-e-s.
- ✓ Délivrer des cartes d'identité spéciales aux personnes handicapées en vue de faciliter leur accès et contrôle des ressources, à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle.

## **B. PROCESSUS PREPARATOIRE DU SMSI**

**R#9 Mettre en place un ensemble de projets structurants permettant aux femmes handicapées de mieux accéder aux ressources nécessaires pour assurer leur formation et leur insertion sociale et professionnelle via les TIC.**

**Actions**

- ✓ Mobiliser des fonds pour soutenir des initiatives pilotes en matière de formation et d'insertion sociale et professionnelle des femmes handicapées (exemple : étendre l'expérience du projet Handi Femnet<sup>1</sup> au Sénégal et dans la sous région).
- ✓ Mener un travail de lobbying et de plaidoyer au niveau des décideurs politiques, du secteur privé, des organisations de coopération bi-latérale et multilatérale pour une meilleure disponibilité de matériel approprié et une meilleure accessibilité (financière et physique) du matériel et des infrastructures.
- ✓ Renforcer la collaboration avec les organisations de femmes handicapées pour mieux identifier leurs besoins pratiques et leurs intérêts stratégiques dans le domaine des TIC et mener des campagnes de plaidoyer.

**R#10 Exploiter les ressources disponibles et réorienter les financements potentiels destinés aux TIC afin de mieux prendre en charge les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes handicapées**

**Action**

- ✓ Répertorier les sources de financement disponibles pour l'appui des organisations de femmes handicapées et renforcer la capacité de ces organisations en matière de plaidoyer et de mobilisation de fonds.
- ✓ Mener des actions de plaidoyer pour le renforcement institutionnel des organisations de femmes handicapées en vue de leur plus grande autonomie.
- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation pour une allocation équitable de ressources pour l'amélioration des conditions et du statut des femmes handicapées.

**R#11 Mettre l'accent sur la formation des femmes handicapées mais aussi sur l'accès aux ressources, à l'emploi et au mieux être.**

**Action**

- ✓ Promouvoir la génération de connaissances sur la condition, la situation et le statut des femmes handicapées au sein de la famille, de la communauté et de la société, selon le cycle de vie.

---

<sup>1</sup> Le projet Handi Femnet consiste à la mise en place de cybercafés multi-média pour les femmes handicapées formées aux TIC. Ces centres sont des espaces de dialogue pour la promotion des droits des femmes handicapées mais aussi de leurs sœurs non handicapées. Ils sont également un moyen de briser les clichés et d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des femmes handicapées. Deux centres pilotes seront inaugurés en mars 2003 au Sénégal : un à Kaolack et un à Fatick.

- ✓ Mener des actions de plaidoyer pour une meilleure disponibilité de données désagrégées et fiables qui permettent de mieux comprendre la spécificité des femmes handicapées.
- ✓ Mener des actions de plaidoyer pour promouvoir des politiques de discrimination positive en faveur des femmes handicapées dans tous les domaines.

**R#12 Mettre en œuvre des dispositions réglementaires relatives aux télécommunications en mettant en place des tarifs sociaux accessibles aux secteurs de l'éducation, de la santé et aux populations handicapées.**

**Actions**

- ✓ Analyser les dispositions existantes et identifier des points d'entrée pour mener des actions de plaidoyer.
- ✓ Bâtir des alliances avec les parlementaires, le secteur privé, les organisations de défense des personnes handicapées, le secteur éducatif, le secteur sanitaire, etc. pour mener des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation.
- ✓ Sensibiliser le gouvernement : ministères concernés comme la santé, l'éducation, l'action sociale pour qu'ils engagent le dialogue avec les professionnels des télécommunications pour la mise en place des tarifs sociaux. (SONATEL et autres opérateurs).

**R#13 Adapter les supports des médias électroniques (TV, radio, presse écrite) aux personnes handicapées, et plus particulièrement aux sourd-e-s et aux non-voyant-e-s.**

**Actions**

- ✓ Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation (sketch, spots publicitaires, campagnes de presse) sur les contraintes des personnes handicapées pour l'accès aux médias et leur participation adéquate à la société de l'information.
- ✓ Promouvoir la disponibilité de presse en braille, d'émissions TV avec traduction de signes et télétexte, synthèse vocale sur Internet, etc.)

**R#14 Organiser la participation de la société civile, et plus particulièrement des organisations de personnes handicapées en général et de femmes handicapées en particulier**

**Actions**

- ✓ Faire du plaidoyer pour la défense des principes de la participation de la société civile à tout le processus du SMSI.
- ✓ Mener des actions de lobby auprès des autorités étatiques, des organisations de la société civile, des partenaires au développement et du secteur privé pour une représentation des femmes handicapées dans les délégations (officielles et autres) qui participent au processus du SMSI

(préparation, participation et suivi). Des moyens adéquats doivent également être mis en œuvre (ex : disponibilité de traduction de signes, documents clés en braille, etc.)

- ✓ Fournir aux organisations de femmes handicapées des opportunités d'articuler leurs attentes et préoccupations dans les documents nationaux officiels et les documents de plaidoyer des organisations de la société civile.

### **R#15 Mobiliser des ressources pour la participation adéquate des organisations de femmes handicapées au processus du SMSI.**

#### **Actions**

- ✓ Identifier les sources possibles de financement et les approcher.
- ✓ Favoriser le lien des organisations de femmes handicapées avec les partenaires potentiels.
- ✓ Apporter un soutien à l'organisation pratique de la participation des femmes handicapées : accorder des bourses de participation aux organisations de femmes au processus SMSI ; Organiser un forum de discussion en ligne pour les femmes handicapées sur le SMSI

### **C. SUIVI DE LA CONSULTATION**

**R#16 Mettre en place un réseau et un espace d'échange** entre tous les acteurs/trices intervenant dans la promotion des personnes handicapées et des NTIC. Des échanges pourraient se faire en utilisant les nouvelles technologies : groupes de discussion, courrier électronique, etc.

**R#17 Favoriser les échanges et les partages d'expériences** avec des organismes d'autres pays ayant des exemples de bonne pratique de promotion et d'insertion des personnes handicapées (ex : Tunisie, Cap-Vert, Liban, etc.)

**R#18 Mettre en place des mécanismes de facilitation d'accès des femmes handicapées aux systèmes de micro-crédit à des taux préférentiels.**

**R#19 Verser les recommandations de cette consultation dans le document de contribution national au processus préparatoire du SMSI.**